HABITER MIEUX

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Et si vous ne laissiez plus le froid **entrer chez vous ?**

Conditions au 1er janvier 2016

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Agence nationale de l'habitat
Anah

Et si vous ne laissiez plus le froid entrer chez vous ?

◉ Comme votre logement est ancien, le système de chauffage l'est aussi ! Il n'est plus performant et risque à tout moment de tomber en panne. De plus, l'isolation n'est pas bonne, et vos factures pèsent dans votre budget.

Sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles. Pour faire le choix des travaux nécessaires, un diagnostic thermique est prévu dans cet accompagnement.

Quels projets de travaux peuvent être aidés ?

◉ Il s'agit d'améliorer votre système de chauffage ou de production d'eau chaude, comme le remplacement de votre chaudière ou d'engager des travaux qui permettent de mieux isoler votre maison (murs, combles, fenêtres). **Dans tous les cas les travaux doivent permettre de réduire la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25 %.**

Quel montant d'aide ?

◉ 35 % ou 50 % du montant total des travaux HT. **L'aide de l'Anah est de 7 000 € maximum ou de 10 000 € maximum en fonction de vos ressources.**

◉ Une prime d'État équivalent à **10 % du montant total des travaux HT** et plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € en fonction de vos ressources. Cette prime complétera ce financement.

Exemple de financement

Les travaux judicieux de Karina et Alfonso

La famille Pinto est heureuse dans son pavillon, mais il est ancien et le chauffage est défaillant. Récemment, leur vieille chaudière a montré des signes de faiblesse. Cela a été le déclic pour envisager des travaux car la facture de chauffage pèse lourd. Ils engagent donc des travaux qui leur permettront de donner une nouvelle vie à leur pavillon : isolation des combles, travaux de menuiseries et installation d'une nouvelle chaudière.

Exemple de coûts

Un diagnostic thermique réalisé par un professionnel a évalué les travaux nécessaires pour un gain énergétique d'au moins 25 %. Leur montant total est de **17 000 € HT** (fournitures et main-d'œuvre comprises).

8 500 € d'aides de l'Anah pour travaux (50 % du montant HT des travaux)

1 700 € de prime Habiter Mieux*

SOIT UNE AIDE DE 10 200 €

*10% du montant total des travaux HT.

Renseignez-vous !

Pour connaître le point d'information
le plus proche de chez vous :

0 820 15 15 15 Service 0,05 € / min + prix appel

ou consultez www.anah.fr

Janvier 2016 - Anah/Dicom - Photos : Thinkstock. Conception-réalisation : DECODEA

Avec la participation financière de Action Logement